

Suite de la page 12

nologique des ressources fiscales locales supprimées par la droite; après tout, la dotation globale de fonctionnement n'est qu'un - imparfait! - remboursement d'impôts successivement supprimés. Cette histoire, des premiers libéraux à Emmanuel Macron, est sous-tendue par la même méfiance à l'égard des collectivités territoriales.

Car le dynamisme et la pérennité des impôts locaux sont la première garantie de la liberté d'action de nos communes, de nos départements, de nos régions. Leur supprimer tout levier fiscal, c'est imposer la puissance du pouvoir central en augmentant jusqu'à l'overdose la dépendance des élus aux dotations qu'il veut bien concéder. D'ailleurs, la prochaine étape de l'agenda libéral est de conditionner le montant des dotations à la « vertu » des politiques menées par les élus locaux; Macron ne l'écarte pas. À l'opposé de cette vision infantiliste, il y a l'élan de la décentralisation, dont la gauche a écrit les plus belles pages. Cette décentralisation dont l'essence même consiste à faire confiance aux territoires en laissant aux collectivités la liberté d'agir et d'innover, mais surtout les moyens concrets d'exercer cette liberté. Cette question des impôts locaux est donc bien autre chose qu'un débat d'expert-comptable; elle est au contraire un marqueur politique fort qui conditionne la place accordée aux collectivités au sein de la puissance publique.

Toujours sur le plan politique, il existe un autre effet pervers à la miniaturisation de la taxe d'habitation. La concentration de son assiette sur une faible portion de la population minerait encore un peu plus le consentement à l'impôt. Or on sait que ce principe fondateur de la République est déjà largement mis à mal par les dysfonctionnements de notre système fiscal, jugé complexe et faiblement correcteur d'inégalités.

Je suis néanmoins bien conscient des imperfections de l'actuelle taxe d'habitation. Le mal est bien connu de mes collègues: les bases sont obsolètes, les abattements et autres exonérations - jungle obscure! - se font souvent au détriment des collectivités. Le vrai courage politique consiste alors à faire advenir une réforme profonde et technique, en concertation avec les élus locaux, et dont les bases ont d'ores et déjà été posées par un important travail du Comité des finances locales. Mais il est vrai que c'est moins « marketing ».

Un progressisme en marche arrière



Dany Lang
Membre du collectif des Économistes atterrés

Ainsi donc, M. Macron prétend redonner du pouvoir d'achat en supprimant la taxe d'habitation pour 80 % de la population. La suppression promise par l'ancien conseiller puis ministre de François Hollande concernerait les ménages au revenu imposable inférieur à 20 000 euros par an et par part fiscale, soit 5 000 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Elle entrerait en vigueur en 2018. Faut-il réformer la taxe d'habitation? La réponse ne peut être qu'affirmative. La base de référence pour le calcul de « la valeur locative cadastrale » date de 1970. Elle n'est réactualisée

que très imparfaitement d'année en année et est souvent assez éloignée des prix et valeurs locatives sur le marché. Il est donc souhaitable et urgent de la remettre à plat. Pour autant, la solution proposée par M. Macron est-elle désirable et constitue-t-elle, comme il l'affirme, une

LA TAXE D'HABITATION EST PERÇUE PAR LES COMMUNES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

mesure de justice sociale? Il est permis d'en douter. 4 millions d'individus sont d'ores et déjà exonérés de taxe d'habitation. Cette exonération tient compte des situations personnelles (personnes âgées, veufs, invalides, etc.) et s'applique à des personnes dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 10 708 euros pour la première part, puis 2 859 euros pour chaque demi-part supplémentaire. Les plus modestes n'y verraient ainsi aucune différence en termes d'impôt.

Le problème majeur de cette réforme est qu'elle représenterait un manque à gagner de 10 milliards d'euros par an pour les communes, là où la taxe d'habitation rapporte un peu plus de 20 milliards annuellement. Ces 10 milliards se traduiraient-ils par de nouvelles mesures d'austérité drastiques pour les communes? Comme dans d'autres domaines, M. Macron a dit à ce propos tout et son contraire. Après avoir promis une compensation intégrale des baisses de recettes - sans avoir précisé où les recettes correspondantes seraient trouvées -, il a réclamé aux collectivités locales une baisse des dépenses de fonctionnement de... 10 milliards!

Or ces 10 milliards annuels devront être trouvés quelque part. Une possibilité est la hausse des impôts - la question qui fâche est alors de savoir de quels impôts il serait question. Une autre est la baisse des dépenses. Quelles sont donc ces dépenses de fonctionnement dans lesquelles M. Macron entend tailler? Il s'agit, entre autres, des salaires des agents municipaux; de l'entretien des bâtiments; des subventions aux associations et aux clubs sportifs. Il faut donc s'attendre à ce que le tissu associatif soit fortement impacté; à ce que les personnes qui s'occupent des écoles et des maints aspects de nos vies quotidiennes soient découragées par de nouveaux gels des salaires; à ce que des suppressions de postes en résultent, une idée peu lumineuse en période de chômage de masse. Bref, cela ne fera qu'affaiblir la démocratie locale et obligera les collectivités à réduire des dépenses qui profitent aux ménages. Il faut s'attendre aussi, à terme, à ce que les citoyens aient à payer des activités auparavant gratuites ou à payer plus cher de nombreuses prestations (sorties scolaires, cantine, activités artistiques...). Là encore, ce qui est donné d'une main sera repris de l'autre - la mesure sera d'autant plus cruelle pour les ménages modestes qui ne paient déjà pas de taxe d'habitation ou en paient peu.

Enfin, les 20 % des ménages les plus aisés qui supporteront la taxe d'habitation restante doivent s'attendre à une hausse de leur contribution. Même si les plus riches seront par ailleurs très bien servis par M. Macron, bénéficiant entre autres de la suppression de l'ISF sur les actifs financiers et de la baisse de l'IR sur les revenus du capital, tous ne sont pas concernés par ces largesses. Les classes moyennes pourraient ainsi faire l'essentiel des frais de ces réformes. De plus, quand 20 % d'une population porte tout le poids d'un impôt, elle risque fort de finir par en contester le principe et par demander sa suppression.

Ainsi, cette réforme relève du progressisme en trompe-l'œil, un progressisme en marche arrière. Oui, il faut souhaiter une réforme en profondeur de la taxe d'habitation pour mieux tenir compte des évolutions de ces dernières décennies. Une plus grande progressivité par tranches de revenus et une suppression des niches fiscales qui permettent aux ménages les plus aisés d'y échapper sont désirables.

Mais ce n'est pas ce que propose M. Macron. Sous Nicolas Sarkozy, il avait déjà officié comme rapporteur de la commission Attali, qui proposait de supprimer les départements. Sous François Hollande, il a participé aux gouvernements qui ont remodelé les régions. Candidat à la présidence, il veut maintenant s'attaquer aux communes. Cette hostilité récurrente à la démocratie locale devrait amener plus d'un à se poser des questions avant de glisser un bulletin Macron dans l'urne.

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR

LA CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DE PIERRE-IVORRA



Vertus de l'emploi public

L'emploi public est dans le collimateur de François Fillon et d'Emmanuel Macron. L'un envisage de supprimer 500 000 postes, l'autre 120 000. Marine Le Pen, comme à son habitude, avance masquée. Elle propose de simplifier la structure administrative française et l'on peut craindre que ce soit l'occasion choisie pour tailler dans les effectifs, d'autant que le programme du Front national entend contraindre les collectivités territoriales à présenter aux préfets des départements « un plan impératif de réduction ou de stabilisation de leurs effectifs ».

Tous nos libéraux déclarés ou dissimulés chantent à l'unisson qu'il y aurait trop de dépenses et d'emplois publics, et ils chantent faux. Contrairement à ce qu'ils affirment, la France n'est pas confite dans la bureaucratie administrative même si le public gagnerait à être

Dans la crise que le capitalisme traverse, les services publics ne sont pas le problème mais en grande partie la solution.

transformé, rendu plus social, plus efficace, débarrassé de la chape de plomb de la rentabilité financière, et plus ouvert à l'intervention citoyenne. Selon les données de l'OCDE, l'organisation regroupant les pays capitalistes les plus développés, l'emploi dans le secteur public français représente en pourcentage 19,8 % de l'emploi total et il est légèrement en dessous de la moyenne (21,3 %). Il est évidemment inférieur à ceux des pays scandinaves, mais aussi à ceux du Luxembourg (26,1 %), de la Pologne (25,2 %), de l'Irlande (24,7 %) et même de la Grande-Bretagne (23,5 %). Pour Eurostat, l'organisme statistique européen, la part de l'emploi dans l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé humaine et l'action sociale - soit essentiellement des emplois publics et aussi des emplois associatifs ou privés - est pour la France légèrement supérieure à celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni: 29,5 % contre respectivement 24,4 % et 25,1 %.

Au-delà de ces données, il serait ridicule de se défendre de bénéficier d'emplois publics. Si la France a moins souffert de la récession qui a suivi la crise financière de 2008, c'est grâce à l'importance de son secteur public. Si les groupes pharmaceutiques sont moins perturbés par les cycles économiques que d'autres, c'est parce qu'ils s'appuient sur une dépense publique et sociale qui résiste aux aléas de la conjoncture. Dans la crise que le capitalisme traverse, les services publics ne sont pas le problème mais en grande partie la solution. Cela pour une raison: réformés, ils sont les seuls à pouvoir satisfaire les besoins nés de la révolution technologique en cours et qui placent au-devant de la scène le développement humain et écologique plutôt que celui de la finance.